

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1905

29 juillet 2015

SOMMAIRE

3i GC Holdings Ref 1 S.à r.l.	91440	Luxembourg Investment Company 46 S.à.r.l.	91411
Alma Grand SA	91425	Luxs Foods S.à r.l.	91428
Ambrinvest S.A.	91440	Magrina S.à r.l.	91406
Banque de Luxembourg Investments S.A. ...	91419	Monitchem Holdco 1 S.à r.l.	91407
Bottling Holdings (Luxembourg) s.à r.l.	91429	MP Papel Equity Holdco S.à r.l.	91412
CFSH Luxembourg S.à r.l.	91431	Neobuild S.A.	91420
Chene S.A.	91431	Office Investments S.A.	91417
Choron Finance (Luxembourg) S.A.	91432	Pandor S.A.	91419
CompAM FUND	91414	Paradocs Holding S.à r.l.	91414
DH E S.à r.l.	91409	PMV Lux S.A.	91419
Distribution S.à r.l.	91407	Prima Luce S.A.	91426
Ecaf I LuxCo S.à r.l.	91394	Resolution Lux Athens S.à r.l.	91429
Eurobank Fund Management Company (Luxembourg) S.A.	91428	Richars Real Properties S.A.	91433
FCGS et CIE	91427	Scarano S.A.	91406
GMC Car's Sàrl	91420	Solento S.à r.l.	91427
Hosta Holding S.à r.l.	91434	TE Connectivity MOG Europe S.à r.l.	91427
Leunessen Holz s.à.r.l.	91425	Thunderbird D S.à r.l.	91415
Level Advisory S.à r.l.	91432	WMP (Lux) S.à r.l.	91428
LEVeL Directors S.à r.l.	91432	Wolof S.A.	91440
LSREF3 Dutch Holdings S.à r.l.	91421	WPP Luxembourg Europe Three S.à r.l.	91431
LSREF3 Dutch Holdings S.à r.l.	91394	Yacuba S.A.	91440

LSREF3 Dutch Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 188.000.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2015.

Référence de publication: 2015071762/10.

(150081672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2015.

Ecaf I LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 197.347.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-first of May,

Before the undersigned Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

There appeared:

ECAF I Holdings Ltd., an exempted company with limited liability incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands and registered with the Cayman Islands Registrar of Companies under number MC-297437,

duly represented by Mrs Laura Archange, Associate of Arendt & Medernach S.A., residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given in Cayman Islands on 19 May 2015.

The proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party, represented as stated above, requested the notary to document the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée, which it wishes to incorporate and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. Name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société à responsabilité limitée, under the name of “ECAF I LuxCo S.à r.l.” (the “Company”) which shall have the status of a securitization company (société de titrisation) within the meaning of the law of 22 March 2004 on securitization, as amended (the “Securitization Law”) and shall be subject to and governed by the Securitization Law, the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended (the “Companies Law”) as well as by the present articles of association.

Art. 2. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration. It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 3. Purpose.

3.1 The exclusive purpose of the Company is to enter into one or more securitization transactions within the meaning of the Securitization Law and the Company may, in this context, assume risks, existing or future, relating to the holding of assets, whether movable or immovable, tangible or intangible, as well as risks resulting from the obligations assumed by third parties or relating to all or part of the activities of third parties, in one or more transactions or on a continuous basis. The Company may assume those risks by acquiring the assets, guaranteeing the obligations or by committing itself in any other way. It may also, to the extent permitted by law and these articles of association, transfer or dispose of the claims and other assets it holds, whether existing or future, in one or more transactions or on a continuous basis.

3.2 The Company may, in this same context, acquire, dispose and invest in loans, stocks, bonds, debentures, obligations, notes, mutual funds, derivative financial instruments, advances, shares, warrants and other securities. The Company may, within the limits of the Securitization Law, and in favor of its creditors only, grant pledges, other guarantees or security interests of any kind to Luxembourg or foreign entities and enter into securities lending activity on an ancillary basis.

3.2 The Company may perform all transactions which are necessary or useful to fulfil and develop its purpose, as well as, all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose as described above, including, without limitation, entering into and performing its obligations under that certain shareholders' agreement dated on or about the date of incorporation of the Company among, *inter alia*, (i) ECAF I Blocker Ltd., an exempted company incorporated under the laws of the Cayman Islands, (ii) ECAF I Holdings Ltd., an exempted company incorporated under

the laws of the Cayman Islands, (iii) ECAF I Ltd, an exempted company incorporated under the laws of the Cayman Islands, the (iv) Company and (v) certain shareholders of the abovementioned companies. The assets of the Company may only be assigned in accordance with the terms of the securities issued to finance the acquisition of such assets.

Art. 4. Registered office.

4.1 The Company's registered office is established in the municipality of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the Company's registered office may be transferred by a resolution of the board of managers.

4.3 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.4 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

B. Share capital - Shares - Register of shares - Ownership and transfer of shares

Art. 5. Share capital.

5.1. The Company's issued share capital is set at twenty thousand U.S. Dollar (USD 20,000) consisting of two hundred (200) shares having a nominal value of one hundred U.S. Dollar (USD 100) each.

5.2 Under the terms and conditions provided by law, the Company's issued share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The Company may have one or several shareholders with a maximum number of forty (40), unless otherwise permitted by law.

6.3 The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder, as the case may be, or any other shareholder shall not cause the Company's dissolution.

6.4 The Company may, to the extent and under the terms and conditions provided by law, repurchase or redeem its own shares.

Art. 7. Register of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Companies Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

Art. 8. Ownership and transfer of shares.

8.1 The shares are freely transferable among shareholders.

8.2 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

8.3 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

8.4 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse or any other legal heir of the deceased shareholder.

C. General meeting of shareholders

Art. 9. Powers of the general meeting of shareholders.

9.1 The shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

9.2 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

9.3 If the Company has only one shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Companies Law and by these articles of association. In such case and to the extent applicable and where the term "sole shareholder" is not expressly mentioned in these articles of association,

a reference to the “general meeting of shareholders” used in these articles of association is to be construed as a reference to the “sole shareholder”.

9.4 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

Art. 10. Convening general meetings of shareholders.

10.1 The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of managers to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.

10.2 In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

10.3 The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.4 If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

Art. 11. Conduct of general meetings of shareholders.

11.1 A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders and who need neither be shareholders, nor members of the board of managers. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

11.2 An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.

11.3 No quorum shall be required for the general meeting of shareholders to validly act and deliberate, unless otherwise required by law or by these articles of association.

11.4 Each share entitles to one (1) vote, subject to the provisions of the law. Unless otherwise required by law or by these articles of association, resolutions at a general meeting of shareholders duly convened will be adopted at a simple majority of the votes validly cast, regardless of the portion of capital represented. Abstention and nil votes will not be taken into account.

11.5 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, shareholder or not, as his/her/its proxy in writing by a signed document transmitted by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such appointment being sufficient proof thereof. One person may represent several or even all shareholders.

11.6 Any shareholder who participates in a general meeting of shareholders by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such shareholder's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority.

11.7 Each shareholder may vote at a general meeting of shareholders through a signed voting form sent by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposals submitted to the resolution of the meeting as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of or against the proposed resolution or to abstain from voting thereon by marking the appropriate box with a cross. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting of shareholders which they relate to.

11.8 The board of managers may determine all other conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

Art. 12. Minutes of general meetings of shareholders.

12.1 The board of any general meeting of shareholders shall draw minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder who requests to do so.

12.2 The sole shareholder, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

12.3 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified conforming to the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

Art. 13. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 14. Amendment of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

D. Management

Art. 15. Powers of the board of managers.

15.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers.

15.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term “sole manager” is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the “board of managers” used in these articles of association is to be construed as a reference to the “sole manager”.

15.3 The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition within the Company's purpose and the provisions of the Securitization Law and the Companies Law. All powers not expressly reserved by the Companies Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the board of managers.

15.4 The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing, in compliance with article 19.6 of these articles of association. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

15.5 The Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be delegated to one or several members of the board of managers or to any other person, shareholder or not, acting alone or jointly. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of managers.

15.6 The Company may enter with any Luxembourg or foreign entity or individuals into management or advisory agreements according to which such entity or individuals or any other entity or individuals previously approved by it will supply the Company with recommendations and advice with respect to the conduct of the Company's business and the accomplishment of its purpose, and according to which such company may, on a day-to-day basis and subject to the overall control and ultimate responsibility of the board of managers of the Company, manage the Company's assets. The management or advisory agreements shall contain the rules governing the amendment or expiration of such agreements which are otherwise concluded for an unlimited period.

15.7 The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument to any person acting alone or jointly with others as agent of the Company.

Art. 16. Election and removal of managers and term of the office.

16.1 Managers shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their remuneration and term of the office.

16.2 If a legal entity is elected manager of the Company, such legal entity must designate an individual as permanent representative who shall execute this role in the name and for the account of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints a successor at the same time. An individual may only be a permanent representative of one (1) manager and may not be a manager at the same time.

16.3 Any manager may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders.

Art. 17. Vacancy in the office of a manager.

17.1 If a vacancy in the office of a member of the board of managers because of death, legal incapacity, bankruptcy, retirement or otherwise occurs, such vacancy may be filled, on a temporary basis, by the remaining board members until the next general meeting of shareholders, which shall resolve on a permanent appointment, as deemed suitable.

17.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole manager, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

Art. 18. Convening meetings of the board of managers.

18.1 The board of managers shall meet upon call by the chairman or by any two (2) of its members at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph.

18.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each manager in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the board of managers are present or represented at a meeting of the board of managers or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of association.

Art. 19. Conduct of meetings of the board of managers.

19.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers. The chairman, if any, shall chair all meeting of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

19.2 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers.

19.3 Resolutions are adopted with the approval of a majority of the members present or represented at a meeting of the board of managers. The chairman, if any, shall not have a casting vote.

19.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing any other manager as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any manager may represent one or several of his/her/its colleagues.

19.5 Any manager who participates in a meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such manager's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the board of managers held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.

19.6 The board of managers may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all managers on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

19.7 Save as otherwise provided by law, any manager who has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction submitted to the approval of the board of managers which conflicts with the Company's interest, must inform the board of managers of such conflict of interest and must have his/her/its declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant manager may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Any such conflict of interest must be reported to the next general meeting of shareholders prior to taking any resolution on any other item. Where the Company has a sole manager and the sole manager has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction entered into between the sole manager and the Company, which conflicts with the Company's interest, such conflicting interest must be disclosed in the minutes recording the relevant transaction.

Art. 20. Minutes of meetings of the board of managers.

20.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be drawn and signed by the chairman, or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any two (2) managers.

20.2 The sole manager, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

20.3 Any copy and any excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

Art. 21. Dealings with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, by the joint signature of any two (2) managers, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

E. Supervision

Art. 22. Auditors. The accounting data related in the annual report of the Company shall be examined by an independent auditor (réviseur d'entreprises) appointed by the board of managers and remunerated by the Company. The independent auditor shall fulfil all duties provided for by the Companies Law and the Securitization Law.

F. Financial year - Profits - Interim dividends

Art. 23. Financial year. The Company's financial year shall begin on 1st of January of each year and shall terminate 31st of December of the same year.

Art. 24. Profits.

24.1 Each year on the 31st of December, the accounts are closed and the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the Companies Law. Each shareholder may inspect such inventory and balance sheet at the Company's registered office.

24.2 From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company, as stated in Article 5 (Share Capital) or as increased or reduced from time to time as provided in Article 5.

24.3 The remainder of the annual net profits shall be distributed as dividends to the shareholders in accordance with the Securitization law. Distributions may be paid in such currency and at such time and place as the board of managers shall determine from time to time.

Art. 25. Interim dividends - Share premium.

25.1 Under the terms and conditions provided by law, the board of managers may proceed to the payment of interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Companies Law or these articles of association do not allow to be distributed.

25.2 The share premium, if any, may be freely distributed to the shareholder(s) by a resolution of the shareholder(s) or of the manager(s), subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

G. Liquidation

Art. 26. Liquidation.

26.1 In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration.

26.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

H. Governing law

Art. 27. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Companies Law and the Securitization Law.

Transitory dispositions

- 1) The first accounting year will begin on the date of the formation of the Company and will end on 31 December 2015.
- 2) The first annual general meeting will be held on the last Friday of April 2016 at 3:00 pm Luxembourg time.

Subscription and payment

The share capital of the Company is subscribed as follows:

ECAF I Holdings Ltd., prenamed, subscribes for two hundred (200) shares, resulting in a total payment of twenty thousand U.S. Dollar (USD 20,000).

All the shares are entirely paid-up in cash, so that the amount of twenty thousand U.S. Dollar (USD 20,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Expenses

The formation and preliminary expenses of the Company, amount to approximately one thousand five hundred euros (EUR 1,500).

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the Companies Law, and expressly states that they have all been complied with.

General meeting of shareholders

The above-named company, representing the entire subscribed capital and considering itself as validly convened, has immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, it has passed the following resolutions:

- 1) The number of managers of the Company is set at one.
- 2) The following person is appointed manager of the Company for a period ending on the date of the annual general meeting of shareholders to be held in 2016 and until its successor is elected and qualified:

Mr. Cedric Bradfer, born on 2 August 1978, in Chambéry (France), professionally residing at 6D, route de Treves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

- 3) The registered office of the Company is set at 6D, route de Treves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the date at the beginning of this notarial deed.

This deed having been given for reading to the appearing party, who signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-et-un mai,

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ECAF I Holdings Ltd., une société à responsabilité limitée exemptée de droit caïmanais, dont le siège social est situé aux Îles Caïmans, à Grand Cayman, PO Box 309, Uglan House, KY1-1104, immatriculée au Registre des Sociétés des Îles Caïmans sous le numéro MC-297437,

ici dûment représentée par Madame Laura Archange, associée d'Arendt & Medernach S.A., résidant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée aux Îles Caïmans le 19 mai 2015.

La procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire soussigné de dresser l'acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont les statuts seront comme suit:

A. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Nom. Il est formé entre les souscripteurs une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "ECAF I LuxCo S.à r.l." (la «Société») qui aura le statut d'une société de titrisation conformément à la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation, telle qu'elle a été modifiée (la «Loi sur la Titrisation») et sera régie par les dispositions de la Loi sur la Titrisation, la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée (la «Loi sur les Sociétés») ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 3. Objet.

3.1 La Société a pour objet exclusif de conclure une ou plusieurs opérations de titrisation conformément à la Loi sur la Titrisation et la Société pourra, dans ce contexte, assumer les risques, existants ou futurs, liés à la possession de biens meubles ou immeubles, corporels ou incorporels, de même que les risques résultants d'engagements assumés par des tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers, dans une ou plusieurs opérations ou de façon régulière. La Société pourra assumer ces risques par l'acquisition de biens, l'octroi de garanties ou en s'engageant par tout autre moyen. Elle pourra aussi, dans la mesure prévue par la loi et les présents statuts, transférer ou disposer des titres et autres biens qu'elle détient, qu'ils soient présents ou futurs, dans une ou plusieurs opérations ou de façon régulière.

3.2 La Société pourra, dans ce même contexte, acquérir, disposer et investir dans des prêts, valeurs mobilières, titres, actifs, obligations, billets à ordre, fonds commun de placement, instruments financiers dérivés, avances, actions, bons de souscriptions et autres valeurs mobilières. La Société pourra accessoirement, dans les limites de la Loi sur la Titrisation, octroyer en faveur de ses créanciers uniquement des gages et d'autres garanties et sûretés, de quelque nature que ce soit, à toute entité luxembourgeoise ou étrangère et conduire, de manière accessoire, des opérations de prêt de titres.

3.3 La Société pourra exercer toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet, ainsi que toutes opérations facilitant directement ou indirectement l'accomplissement de son objet tel que décrit ci-dessus et notamment, mais sans limitation, conclure et réaliser ses obligations aux termes du pacte d'actionnaires conclu aux environs de la date de constitution de la Société entre notamment (i) ECAF I Blocker Ltd., une société exemptée constituée sous les lois des Iles Cayman, (ii) ECAF I Holdings Ltd, une société exemptée constituée sous les lois des Iles Cayman, (iii) ECAF I Ltd, une société exemptée constituée sous les lois des Iles Cayman, (iv) la Société et (v) les actionnaires respectifs de ces sociétés. Les actifs de la Société pourront seulement être transférés conformément aux termes des valeurs mobilières émises pour financer l'acquisition de ces actifs.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil de gérance.

4.3 Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.4 Il peut être créé, par une décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

B. Capital social - Parts sociales - Registre des parts sociales - Propriété et transfert des parts sociales

Art. 5. Capital social. Capital social émis

5.1 La Société a un capital social émis de vingt mille U.S. Dollar (USD 20.000), représenté par deux cent (200) parts sociales ayant une valeur nominale de cent U.S. Dollar (USD 100) chacune.

5.2 Aux conditions et termes prévus par la loi le capital social émis de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 6. Parts Sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 La Société peut avoir un ou plusieurs associés avec un nombre maximum de quarante (40) associés, sauf disposition légale contraire.

6.3 Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre évènement similaire concernant tout associé ou l'associé unique, le cas échéant, n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.4 La Société pourra, aux conditions et termes prévus par la loi, racheter ou retirer ses propres parts sociales.

Art. 7. Registre des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi sur les Sociétés. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

Art. 8. Propriété et transfert de parts sociales.

8.1 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

8.2 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

8.3 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

8.4 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants à une majorité des trois quarts du capital social. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant ou à tout autre héritier légal de l'associé décédé.

C. Assemblée générale des associés

Art. 9. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés.

9.1 Les associés de la Société exercent leurs droits collectifs dans l'assemblée générale des associés, qui constitue un des organes de la Société.

9.2 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

9.3 Si la Société ne possède qu'un seul associé, cet associé exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la Loi sur les Sociétés et des présents statuts. Dans ce cas et lorsque le terme „associé unique“ n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence à „l'assemblée générale des associés“ utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à „l'associé unique“.

9.4 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts.

Art. 10. Convocation de l'assemblée générale des associés.

10.1 L'assemblée générale des associés de la Société peut à tout moment être convoquée par le conseil de gérance pour être tenue aux lieux et date précisés dans l'avis de convocation.

10.2 Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale des associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale. D'autres assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

10.3 L'avis de convocation à toute assemblée générale des associés doit contenir l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, et cet avis doit être envoyé à chaque associé par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée.

10.4 Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des associés peut être tenue sans convocation préalable.

Art. 11. Conduite de l'assemblée générale des associés.

11.1 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à toute assemblée générale des associés, composée d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'assemblée générale des associés, sans qu'il soit nécessaire qu'ils soient associés ou membres du conseil de gérance. Le bureau de l'assemblée s'assure spécialement que l'assemblée soit tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en accord avec celles relatives à la convocation, aux exigences de majorité, au décompte des votes et à la représentation des associés.

11.2 Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale des associés.

11.3 Aucun quorum n'est requis pour que l'assemblée générale des associés agisse et délibère valablement, sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts.

11.4 Chaque action donne droit à un (1) vote, sous réserve des dispositions de la loi. Sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts, les décisions d'une assemblée générale des associés valablement convoquée seront adoptées à la majorité simple des votes valablement exprimés, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté. L'abstention et les votes nuls ne seront pas pris en compte.

11.5 Un associé peut agir à toute assemblée générale des associés en désignant une autre personne, associé ou non, comme son mandataire, par procuration écrite et signée, transmise par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de cette procuration étant suffisante pour la prouver. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les associés.

11.6 Tout associé qui prend part à une assemblée générale des associés par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à l'assemblée s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité.

11.7 Chaque associé peut voter à une assemblée générale des associés à l'aide d'un bulletin de vote signé en l'envoyant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les associés ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui leur auront été procurés par la Société et qui devront indiquer au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, les propositions soumises au vote de l'assemblée, ainsi que pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'associé de voter en faveur ou contre la proposition, ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumises au vote, en cochant la case appropriée. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale des associés à laquelle ils se réfèrent.

11.8 Le conseil de gérance peut déterminer toutes les autres conditions à remplir par les associés pour pouvoir prendre part à toute assemblée générale des associés.

Art. 12. Procès-verbaux des assemblées générales des associés.

12.1 Le bureau de toute assemblée générale des associés rédige le procès-verbal de l'assemblée, qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout associé qui en fait la demande.

12.2 De même, l'associé unique, le cas échéant, rédige et signe un procès-verbal de ses décisions.

12.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers, doivent être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte authentique, dans le cas où l'assemblée a été inscrite dans un acte notarié, ou signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, le cas échéant.

Art. 13. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 14. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Le conseil de gérance

Art. 15. Pouvoirs du conseil de gérance.

15.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance.

15.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

15.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour passer tous actes d'administration et de disposition dans les limites de l'objet social de la Société et des dispositions de la Loi sur la Titrisation et de la Loi sur les Sociétés. Tous pouvoirs que la Loi sur les Sociétés ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du conseil de gérance.

15.4 Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire, en conformité avec l'article 19.6 des présents statuts, en exprimant son approbation au moyen d'une ou de plusieurs lettres, télécopies ou tout autre moyen écrit, l'ensemble des écrits constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

15.5 Le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs gérants ou à toute autre personne, associé ou non, susceptibles d'agir seuls ou conjointement. Le conseil de gérance détermine la désignation, les conditions de retrait et l'étendue des pouvoirs attachées à ces délégations de pouvoir.

15.6 La Société pourra conclure des contrats de gestion ou de conseil avec toute entité luxembourgeoise ou étrangère ou tout individu selon lesquels l'entité ou individu ou toute autre entité ou individu ayant été préalablement approuvé(e) par elle fournira à la Société des recommandations et conseils relatifs à la conduite des affaires de la Société et à l'accomplissement de son objet, et suivant lesquels une telle société pourra gérer les biens de la Société, sur une base journalière et sujette au contrôle général et à la responsabilité ultime du conseil de gérance de la Société. Ces contrats de gestion ou de conseil contiendront les règles gouvernant leur modification et leur expiration, à défaut de quoi ils seront considérés comme conclus pour une durée illimitée.

15.7 La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataire de la Société.

Art. 16. Election et révocation des gérants et terme du mandat.

16.1 Les gérants seront élus par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leurs émoluments et la durée de leur mandat.

16.2 Si une personne morale est nommée au poste de gérant de la Société, cette personne morale devra désigner une personne physique comme représentant permanent, qui exercera le mandat au nom et pour le compte de cette personne morale. La personne morale susvisée ne peut démettre son représentant permanent qu'à la condition de lui avoir déjà désigné un successeur. Une personne physique ne peut être le représentant permanent que d'un (1) gérant et ne peut pas en même temps être lui-même gérant.

16.3 Tout gérant peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés.

Art. 17. Vacance dans le mandat d'un gérant.

17.1 Dans l'hypothèse où un poste de gérant devient vacant à la suite d'un décès, d'une incapacité juridique, d'une faillite, d'une retraite ou autre, cette vacance peut être provisoirement comblée par les gérants restant jusqu'à la prochaine assemblée générale des associés, qui se prononcera sur une nomination permanente, si cela apparaît approprié.

17.2 Dans l'hypothèse où la vacance intervient dans le mandat du gérant unique de la Société, cette vacance doit être comblée sans délai par l'assemblée générale des associés.

Art. 18. Convocation des réunions du conseil de gérance.

18.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou de deux (2) gérants au siège social de la Société à moins d'une indication contraire dans l'avis de convocation tel que décrit au prochain alinéa.

18.2 Un avis de convocation écrit à toute réunion du conseil de gérance doit être donné à tous les gérants par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque gérant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Un avis de convocation n'est pas non plus requis pour des réunions du conseil de gérance se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance. De même, un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance, ou dans le cas de décisions écrites conformément aux présents statuts.

Art. 19. Conduite des réunions du conseil de gérance.

19.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut provisoirement élire un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

19.2 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

19.3 Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président de la réunion, le cas échéant, n'a pas de voix prépondérante.

19.4 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre gérant comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Un gérant peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

19.5 Tout gérant qui prend part à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

19.6 Le conseil de gérance peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoqué et s'étant régulièrement tenu. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les gérants sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou toute autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque gérant, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

19.7 Sauf si la loi en dispose autrement, tout gérant qui a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial dans une transaction soumise à l'approbation du conseil de gérance qui est en conflit avec l'intérêt de la Société doit informer le conseil de gérance de ce conflit d'intérêts et doit voir sa déclaration enregistrée dans le procès-verbal de la réunion du conseil de gérance. Ce gérant ne peut ni participer aux discussions concernant la transaction en cause, ni au vote s'y rapportant. Tout conflit d'intérêts de ce type doit être rapporté à l'assemblée générale des associés suivante, avant que toute décision concernant tout autre point ne soit prise. Lorsque la Société a un gérant unique et que, dans une transaction conclue entre la Société et le gérant unique, celui-ci a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, ce conflit d'intérêt doit être divulgué dans le procès-verbal enregistrant la transaction en cause.

Art. 20. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

20.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront rédigés et signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire et le secrétaire (s'il en a été désigné un), ou par deux (2) gérants.

20.2 Le gérant unique, le cas échéant, rédige et signe également un procès-verbal de ses résolutions.

20.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers seront signés par le président, par deux gérants ou par le gérant unique, le cas échéant.

Art. 21. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

E. Surveillance de la société

Art. 22. Auditeurs. Les informations comptables liées au rapport annuel de la Société seront examinées par un réviseur d'entreprises nommé par le conseil de gérance et rémunéré par la Société. Le réviseur d'entreprises accomplira toutes les fonctions qui lui sont attribuées par la Loi sur les Sociétés et la Loi sur la Titrisation.

F. Exercice - Bénéfices - Dividendes provisoires

Art. 23. Exercice. L'exercice de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 24. Bénéfices.

24.1 Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs d'actif et de passif de la Société, le bilan et le comptes des profits et pertes, conformément à la Loi sur les Sociétés. Tout associé peut prendre connaissance de cet inventaire et du bilan au siège social.

24.2 Sur le profit annuel net de la Société, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour allouer à la réserve légale et ce, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10 %) du capital social, conformément à l'article 5 (Capital Social) ou tel qu'augmenté ou réduit périodiquement, conformément à l'article 5.

24.3 Le surplus des profits annuels nets sera distribué comme dividendes aux associés conformément à la Loi sur la Titrisation. Le paiement de distributions se fera aux associés à leurs adresses figurant dans le registre des associés. Les distributions seront payées dans la devise et au moment et lieu que le conseil de gérance déterminera périodiquement.

24.4 Des acomptes sur dividendes pourront être versés conformément aux conditions prévues par la Loi sur les Sociétés.

Art. 25. Dividendes provisoires - Prime d'émission.

25.1 Aux conditions et termes prévus par la loi, le conseil de gérance pourra procéder à la distribution de bénéfices provisoires sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais di-

minués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi sur les Sociétés ou les présents statuts interdisent la distribution.

25.2 La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable aux associés par une résolution des associés /de l'associé ou des gérants /du gérant, sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

G. Liquidation

Art. 26. Liquidation de la Société.

26.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés qui décide de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun.

26.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du paiement du passif sera distribué aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales de la Société qu'ils détiennent.

H. Loi applicable

Art. 27. Loi applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi sur les Sociétés et de la Loi sur la Titrisation.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2015.
- 2) La première assemblée générale annuelle des associés aura lieu le dernier vendredi du mois d'avril 2016 à 15 heures luxembourgeoises.

Souscription et paiement

ECAF I Holdings Ltd., susnommée, représentée comme indiqué ci-avant, déclare souscrire les deux cents (200) parts sociales d'une valeur nominale de cent US Dollar (USD 100) par part sociale représentant le capital social de la Société.

Toutes les parts sociales sont entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de vingt mille US Dollar (USD 20.000) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi sur les Sociétés et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500).

Assemblée générale des associés

La société susnommée, représentant l'intégralité du capital émis de la Société et se considérant comme valablement convoquée, procède immédiatement à une assemblée générale extraordinaire.

Ayant au préalable vérifié qu'elle a été régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre de membres au conseil de gérance a été fixé à un.
- 2) La personne suivante est nommée gérant de la Société pour une période se terminant à la date de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016 et jusqu'à ce que son successeur soit élu:

M. Cedric Bradfer, né le 2 août 1978 à Chambéry (France), demeurant professionnellement au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

- 3) Le siège social de la Société est établi au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français. Sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. ARCHANGE et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 22 mai 2015. 1LAC/2015/15954. Reçu soixante-quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Référence de publication: 2015083916/648.

(150096546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2015.

Magrina S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2370 Howald, 2, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 182.173.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société prises par écrit le 11 mai 2015

L'associé unique a accepté les démissions de (i) Birgit Conix et Luc Machtelinckx de leurs fonctions de gérants de classe A avec effet au 11 mai 2015, (ii) Patrick Frawley de ses fonctions de gérant de classe B avec effet au 11 mai 2015 et (iii) Michal Kristufek de ses fonctions de gérant de classe B avec effet au 15 novembre 2014.

L'associé unique a décidé de nommer les personnes suivantes, avec effet au 11 mai 2015 et pour une durée indéterminée:

- Rob Jozef Goyens dont l'adresse professionnelle se situe à Liersesteenweg 4, 2800 Mechelen, Belgique en tant que gérant de classe A;
- Peter Vanden Eynden dont l'adresse professionnelle se situe à Liersesteenweg 4, 2800 Mechelen, Belgique en tant que gérant de classe A;
- Simone Reisewitz dont l'adresse professionnelle se situe 2, rue Peternelchen, L-2370 Howald en tant que gérant de classe B; et
- Laurent Lafontaine dont l'adresse professionnelle se situe 2, rue Peternelchen, L-2370 Howald en tant que gérant de classe B.

En conséquence des démissions et nominations ci-dessus, le conseil de gérance se compose de la manière suivante:

- Rob Jozef Goyens, gérant de classe A;
- Peter Vanden Eynden, gérant de classe A;
- Simone Reisewitz, gérant de classe B;
- Laurent Lafontaine, gérant de classe B; et
- Michael Robert Lee, gérant de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Magrina S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015073993/30.

(150084042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2015.

Scarano S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 122.495.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 3 mars 2015 que:

- Anne-Marie PESCH a été révoquée de son mandat de Commissaire aux comptes;
- B.A Tax Accountants S.A., ayant son siège social au 17, rue Jans, L-1820 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 173 086, a été nommé aux fonctions de Commissaire aux comptes pour un mandat d'une durée de quatre ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2019.

Il résulte des résolutions prises par le Conseil d'Administration lors d'une réunion tenue en date du 3 mars 2015 que:

- M. Eric BERNARD, administrateur de la Société, a été nommé Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'Administrateur de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2015.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2015074158/21.

(150084185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2015.

Monitchem Holdco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 187.111.

Les statuts coordonnés rectificatif de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations en tant que rectificatif des statuts coordonnés déposé en date du 27 octobre 2014 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (L140189710).

Luxembourg, le 13 mai 2015.

Référence de publication: 2015071790/12.

(150082257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2015.

Distribution S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 158.067.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-ninth day of the month of May.

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared

Vitruvian I Luxembourg S.à r.l. (the "Sole Shareholder"), a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, having a share capital of €1,020,951 and registered with the Register of Trade and Companies of Luxembourg under number B 138.092, and incorporated by deed of Maître Martine Schaeffer on 2 April 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 1269 on 24 May 2008,

represented by Me Elsa Idir, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 28 May 2015 (such proxy to be registered together with the present deed),

being the sole shareholder of Distribution S.à r.l., a société à responsabilité limitée, established under the laws of Luxembourg, having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, having a share capital of €12,500 and registered with the Register of Trade and Companies of Luxembourg under number B 158.067 (the "Company") and incorporated by deed of Maître Henri Hellinckx on 24 December 2010, published in the Mémorial number 652 on 6 April 2011. The articles of association of the Company have been amended for the last time on 18 May 2011 by deed of Maître Henri Hellinckx, published in the Mémorial number 2391 on 6 October 2011.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

(A) The Sole Shareholder holds all shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

(B) The items on which resolutions are to be passed are as follows:

1. amendment of the accounting year of the Company so that it shall start on 1 January of each year and shall terminate on 31 December of the same year; and consequential amendment of article 11 of the articles of association of the Company, so as to read as follows:

Art. 11. Accounting year. "The accounting year of the Company shall begin on 1 January of each year and end on 31 December of the same year".

Thereupon the Sole Shareholder has passed the following resolution:

Sole resolution

It is resolved to amend the accounting year of the Company, which shall begin on 1 January and shall end on 31 December of the same year, such that the current accounting year which has started on 1 April 2015 shall end on 31 December 2015.

As a result of the above, the article 11 of the articles of association of the Company shall be amended to read as follows:

Art. 11. Accounting year. "The accounting year of the Company shall begin on 1 January of each year and end on 31 December of the same year".

There being no further item to be discussed on the agenda, the Meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at one thousand one hundred Euro (€ 1,100.-).

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the party hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same party, in case of discrepancies between the English and the French version, the English version shall be prevailing.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Followed by a french translation

L'an deux mille quinze, le vingt-neuvième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu

Vitruvian I Luxembourg S.à r.l. (l'«Associé Unique»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, ayant un capital social de €1.020.951 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 138.202, constituée le 2 avril 2008 suivant acte reçu de Maître Martine Schaeffer, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 1269 du 24 mai 2008,

représentée par Me Elsa Idir, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 28 mai 2015 (laquelle procuration sera enregistrée avec le présent acte),

étant l'associé unique et détenant l'ensemble des parts sociales émises dans Distribution S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, ayant un capital social de €12.500 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 158.067, constituée le 24 décembre 2010 suivant acte reçu de Maître Henri Hellinckx, publié au Mémorial, numéro 652 du 6 avril 2011. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 18 mai 2011 par acte de Maître Henri Hellinckx, publié au Mémorial numéro 2391 le 6 octobre 2011.

La partie comparante a déclaré et demandé au notaire soussigné d'arrêter comme suit:

(A) L'Associé Unique détient l'ensemble des parts sociales émises par la Société de telle sorte que les décisions peuvent valablement être prises sur tous les points figurant à l'ordre du jour.

(B) Les points sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivants:

1. modification de l'année comptable de la Société, de sorte qu'elle commence à compter du 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année, et modification subséquente de l'article 11 des statuts de la Société de la manière suivante:

Art. 11. Année comptable. «L'année comptable de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année».

Sur ce l'Associé Unique a pris la résolution suivante:

Résolution unique

Il est décidé de modifier l'année comptable de la Société de sorte qu'elle commence à compter du 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année, et que l'année comptable en cours, qui a commencé le 1^{er} avril 2015, se termine le 31 décembre 2015.

En conséquence, l'article 11 des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

Art. 11. Année comptable. «L'année comptable de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année».

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance a été levée.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société, sont estimés à mille cent euros (€ 1.100,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française; à la demande de la même partie, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture du présent procès-verbal, la partie comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: IDIR, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 02 juin 2015. Relation: DAC/2015/9221. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 05 juin 2015.

Référence de publication: 2015083869/96.

(150096810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2015.

DH E S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 66.517.606,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 162.695.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-ninth day of May,
Before Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch,

there appeared

DHC Luxembourg V S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés under number B 123.613 (the "Sole Shareholder"), being the sole shareholder of DH E S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés under number B 162.696, incorporated on 4 August 2011 by deed of Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2388, of 6 October 2011,

represented by Maître Toïnon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 29 May 2015.

The articles of incorporation of the Company have been modified for the last time by a deed of Maître Blanche Moutrier, prenamed, on 22 May 2015 not yet published in the Memorial.

The Sole Shareholder declared and asked the notary to record as follows:

1. The Sole Shareholder holds all the sixty-six million five hundred seventeen thousand six hundred six (66,517,606) shares, with a par value of one Euro (EUR1) each, of the Company in issue and can therefore validly pass all resolutions on the items on the agenda.

2. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

Agenda

I. Decision to put the Company into liquidation and to dissolve it; and in relation thereto,

(a) appointment of FIDES (Luxembourg) S.A., incorporated and existing under the laws of Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 41.469, having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, as liquidator of the Company,

(b) determination of the powers of the liquidator and granting the largest powers and especially those determined by articles 144 and 145 and following of the Law of 10th August 1915 on commercial including without limitation:

- power to bring and defend any action on behalf of the Company, receive any payments, grant releases with or without receipt, realise all securities of the Company, endorse any negotiable instrument and transact or compromise on any disputes; dispose of immovable property of the Company by public auction if they consider the sale thereof necessary to pay the debts of the Company;

- power to continue, until the sale thereof, with the industrial and commercial activity of the Company, borrow moneys to pay the debts of the Company, issue negotiable instruments, mortgage and pledge the assets of the Company, dispose of the immovable property thereof, even by private contract, and contribute the assets of the Company to other companies;

- power to proceed to the payment of any interim liquidation proceeds as it would consider appropriate; and

- for specific operations of contracts, power to delegate to one or more proxies part of its powers;

(c) discharge the liquidator to make an inventory and permit it to simply refer to the documents of the Company;

(d) authorise and approve, for the avoidance of doubt, the distribution of one or more interim distributions of liquidation surplus in cash or in kind to the shareholder by decision of the liquidator;

II. The above having been approved, the Sole Shareholder resolved as follows:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolved to put the Company into liquidation and to dissolve it (the Company subsisting for the sole purpose of the liquidation).

In relation thereto the Sole Shareholder resolved to appoint FIDES (Luxembourg) S.A., incorporated and existing under the laws of Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 41.469, having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, as liquidator of the Company.

The Sole Shareholder resolved to grant the largest powers and particularly those set forth in articles 144 and following of the Law of 10th August 1915 on commercial companies to the liquidator and without limitation the Sole Shareholder

resolved to authorise the liquidator in advance to execute the acts and enter into the operations set forth in article 145 of the same law without any special authorisation, if such authorisation is required by law and including further without limitation the powers set forth in the agenda.

The Sole Shareholder resolved to discharge the liquidator to make an inventory and permit it to simply refer to the documents of the Company.

The Sole Shareholder resolved to authorise and approve, for the avoidance of doubt, the distribution of one or more interim distributions of liquidation surplus in cash or in kind to the shareholder by decision of the liquidator.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at approximately one thousand two hundred euros (EUR 1,200.-).

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg on the day indicated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that the present deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the appearing person, the English text shall prevail in case of any discrepancy between the English and the French texts.

This document having been read to the appearing person, who is known to the notary by their respective name, first name, civil status and residence, the said person signed this original deed with us, the notary.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-neuvième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch.

a comparu

la société DHC Luxembourg V S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 123.613 (l'«Associé Unique»), associé unique de DH E S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 162.695 et constituée le 4 août 2011 suivant acte de Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Ech-sur-Alzette, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2388 du 6 octobre 2011,

représentée par Maître Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg, suivant procuration du 29 mai 2015.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du Maître Blanche Moutrier, prénommée, du 22 mai 2015 pas encore publié au Mémorial.

L'Associé Unique a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. L'Associé Unique détient l'intégralité des soixante-six millions cinq cent dix-sept mille six cent six (66.517.606) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR1) chacune, de la Société en émission et peut donc valablement adopter toutes les résolutions sur ces points à l'ordre du jour.

2. Les points sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivants:

Ordre du jour

Décision de mettre la Société en liquidation et de la dissoudre; et dans ce cadre,

(a) nomination de FIDES (Luxembourg) S.A., une société de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 41.469, et dont le siège social est situé au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant que liquidateur de la Société conformément aux statuts,

(b) détermination des pouvoirs du liquidateur et octroi des pouvoirs les plus larges et notamment ceux déterminés par les articles 144 et 145 et suivants de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, y compris de manière non limitative:

- pouvoir d'intenter et de soutenir toutes actions au nom de la Société, recevoir tous paiements, donner mainlevée avec ou sans quittance, réaliser toutes les valeurs mobilières de la Société, endosser tous effets de commerce, transiger ou compromettre sur toutes contestations; aliéner les immeubles de la Société par adjudication publique, s'ils jugent la vente nécessaire pour payer les dettes sociales;

- pouvoir de continuer, jusqu'à réalisation l'industrie et le commerce de la Société, emprunter pour payer les dettes sociales, créer les effets de commerce, hypothéquer les biens de la Société, les donner en gage, aliéner ses immeubles, même de gré à gré, et faire apport de l'avoir social dans d'autres sociétés;

- pouvoir de procéder au paiement de tout produit de liquidation intermédiaire qu'il jugerait approprié; et

- pour des opérations spécifiques de contrats, pouvoir de déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs;

(c) décharger le liquidateur de dresser un inventaire et lui permettre de simplement se référer aux documents de la Société.

(d) autorisation et approbation, afin d'éviter tout doute, de la distribution d'une ou de plusieurs distributions intermédiaires de boni de liquidation en espèces ou en nature à l'actionnaire par décision du liquidateur;

Ce qui précède ayant été approuvé, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'Associé Unique a décidé de mettre la Société en liquidation et de la dissoudre (la Société ne subsistant uniquement qu'aux fins de la liquidation).

Dans ce cadre, l'Associé Unique a décidé de nommer FIDES (Luxembourg) S.A., une société de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 41.469, et dont le siège social est situé au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant que liquidateur de la Société.

L'Associé Unique a décidé d'octroyer les pouvoirs les plus larges et notamment ceux énoncés aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales au liquidateur et sans limitation l'Associé Unique a décidé d'autoriser en avance le liquidateur à accomplir les actes et conclure les opérations énoncés à l'article 145 de ladite loi sans aucune autorisation spéciale, si une telle autorisation est requise par la loi, y compris et ce de manière non limitative les pouvoirs énoncés dans l'ordre du jour.

L'Associé Unique a décidé de décharger le liquidateur de dresser un inventaire et lui permettre de simplement se référer aux documents de la Société.

L'Associé Unique a décidé d'autoriser et d'approuver, afin d'éviter tout doute, la distribution d'une ou de plusieurs distributions intermédiaires de boni de liquidation en espèces ou en nature à l'actionnaire par décision du liquidateur.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison des résolutions ci-dessus, sont estimés à approximativement mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête du présent document.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française; à la demande de la personne comparante, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Le document ayant été lu à la personne comparante, qui est connue du notaire par son nom, prénom, état civil et résidence, ladite personne a signé le présent acte original avec nous, notaire.

Signé: T. HOSS, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 02 juin 2015. Relation: DAC/2015/9218. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 05 juin 2015.

Référence de publication: 2015083882/141.

(150096692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2015.

Luxembourg Investment Company 46 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2530 Gasperich, 4A, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 195.069.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société daté du 30 avril 2015

En date du 30 avril 2015, l'associé de la Société a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l., en tant que gérant unique et ce avec effet au 30 avril 2015;

- De nommer Dominic Bursucanu, né le 15 mars 1973 à Hellbronn, Allemagne, demeurant professionnellement au 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée et ce avec effet au 30 avril 2015;

- De nommer Martin Payne, né le 26 septembre 1974 à Ashford, Royaume-Uni, demeurant professionnellement au 201 Bishopsgate, Londres, EC2M 3BN, Royaume-Uni, en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée et ce avec effet au 30 avril 2015;

- De transférer le siège social de la Société du 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich avec effet au 30 avril 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2015.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015073962/24.

(150084397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2015.

MP Papel Equity Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 149.485.

In the year two thousand and fifteen, on the fifth of May.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

MP Papel Investments S.à r.l. a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 41, avenue de la Gare, 6th Floor, L-1611 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under registration number B 147.449,

here represented by Mrs Isabel DIAS, employee, with professional address 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on May 4th, 2015.

Which proxy, after signature “ne varietur” by the proxyholder and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated above, is the sole partner of “MP Papel Equity Holdco S.à r.l.”, a société à responsabilité limitée, with registered office in 41, avenue de la Gare L-1611 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number B 149.485 (the “Company”). The Company was incorporated under the laws of Luxembourg pursuant to a deed of the undersigned notary, dated November 6, 2009 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 2471 dated December 18, 2009. The articles of incorporation have not been amended since.

All the five hundred (500) sharequotas of the Company with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, representing the entire subscribed capital of the Company amounting to twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) are duly present or represented at the extraordinary general meeting of the sole partner of the Company (the “Meeting”), which is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items of the agenda. The sole partner presents or represented declares that it had had due notice of, and had been duly informed of the agenda prior to the Meeting.

The agenda of the meeting is the following:

1. Deliberation on the dissolution of the Company.
2. Appointment of one or more liquidators and determination of their powers and remuneration.
3. Distribution of eventual advanced liquidation proceeds to the sole shareholder.
4. Miscellaneous.

After deliberation, the following resolutions were taken unanimously:

First resolution

In compliance with the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the meeting decides to dissolve the Company.

Second resolution

As a consequence of the above taken resolution, the meeting decides to appoint as liquidator:

Halsey S.à r.l., a private company with limited liability (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12.500,-, having its registered office at L-1940 Luxembourg, 174, Route de Longwy and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number R.C.S. Luxembourg B 50.984.

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

It may accomplish all the acts provided for by Article 145 without requesting the authorization of the shareholders in the cases in which it is requested.

It may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

It may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

Third resolution

The general meeting decides to approve the distribution of eventual advanced liquidation proceeds to the sole partner. Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand three hundred Euro (EUR 1,300.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation, and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the members of the office of the meeting signed together with us the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le cinq mai.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

MP Papel Investments S.à.r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg ayant son siège social au 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg et enregistré au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.449,

Ici représenté par Madame Isabel DIAS, employée privée, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration donnée le 4 mai 2015.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare être l'associé unique de la société à responsabilité limitée «MP Papel Equity Holdco S.à r.l.», avec siège social à 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 149.485 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 6 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 18 décembre 2009, sous le numéro 2471. Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis.

Toutes les cinq cents (500) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune, représentant la totalité du capital souscrit de la Société d'un montant de douze mille cinq cents euros (12,500.- EUR) sont présentes ou représentées à l'assemblée qui est par conséquent valablement constituée et peut délibérer sur les points portés à l'ordre du jour. L'associé unique présent ou représenté déclare avoir été dûment convoqué à l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique («l'Assemblée») et informé de l'ordre du jour.

Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

1. Délibération sur la dissolution de la Société.
2. Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs et rémunération.
3. Distribution d'une éventuelle avance sur boni de liquidation à l'associé unique.
4. Divers.

Suite à cet ordre du jour, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, l'assemblée décide de dissoudre la Société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de nommer en qualité de liquidateur:

Halsey S.à r.l, une société à responsabilité limitée, régie par le droit luxembourgeois ayant son siège social au 174, route de Longwy à L-1940 Luxembourg, avec un capital souscrit de €12,500.- et immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 50.984.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des associés dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'approuver la distribution d'éventuelles avances sur bonus de liquidation à l'associé unique. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les dépenses, frais et rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ mille trois cents Euros (EUR 1.300.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 7 mai 2015. Relation: 2LAC/2015/10020. Reçu douze euros Eur 12.-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 13 mai 2015.

Référence de publication: 2015071820/130.

(150081865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2015.

Paradocs Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.185.943,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 193.478.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2015.

Référence de publication: 2015071857/10.

(150082040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2015.

CompAM FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 92.095.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 13 mai 2015 à 11.00 heures au siège social

L'Assemblée décide de reconduire les mandats des Administrateurs pour un an, comme suit:

Conseil d'Administration

Massimo SCOLARI, ayant son adresse professionnelle: Via Vittorio Veneto, 24 - IT-20124 - Milano (Italie)

Gabriele BRUERA, ayant son adresse professionnelle: Via Calprino, 18 - CH-6900 - Lugano Paradiso (Suisse);

Lamberto CONTE, ayant son adresse professionnelle: Via Calprino, 18 - CH-6900 - Lugano Paradiso (Suisse);

Roberto DI CARLO, ayant son adresse professionnelle: 19, rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg).

L'Assemblée décide de reconduire le mandat du Réviseur d'Entreprises pour un an, comme suit:

Réviseur d'Entreprises

Deloitte Audit Sarl, 560, rue de Neudorf L - 2220 Luxembourg

Les mandats des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2016.

CompAM Fund

L'Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2015073704/22.

(150084667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2015.

Thunderbird D S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 139.850,00.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 117.083.

In the year two thousand and fifteen, on the third of April.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Thunderbird D S.à r.l." (hereafter referred to as the "Company"), a "Société à responsabilité limitée", established at 7, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 117.083, incorporated by deed of Maître Marc Lecuit, notary residing in Mersch, on June 15, 2006, published in the Luxembourg Memorial C number 1375 on July 17, 2006 and whose Articles of Incorporation were for the last time modified by deed on October 7, 2011 published in the Luxembourg Memorial C number 3004 on December 7, 2011.

There appeared:

1.- JER Thunderbird S.à r.l., a "Société à responsabilité limitée" with registered office at 7, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 115.484 ("Shareholder 1"), and

2.- Thunderbird Beteiligungs GmbH, with registered office at 42, Berliner Allee, D-40212 Düsseldorf, Germany registered with the Trade and Companies Register of Germany under the number HRB 65664 ("Shareholder 2"),

all represented by Régis Galiotto, notary's clerk, residing in Luxembourg,

by virtue of two proxies given under private seal,

which proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholders have declared and requested the undersigned notary to record the following:

I.- That all the 5,594 (five thousand five hundred ninety-four) shares are present or represented at this Meeting, so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda.

II.- That an Extraordinary General Meeting of the shareholders of the Company has been held on December 19, 2014 for which the second shareholder ("Shareholder 2") of the Company has not been duly convened and has not been able to participate to and to vote on the agenda of this Extraordinary General Meeting held on December 19, 2014. The present Extraordinary General Meeting has been convened in order to cancel and replace with effect on December 19, 2014 the resolutions taken during the Extraordinary General Meeting on December 19, 2014.

III.- That the agenda of the present Extraordinary General Meeting is the following:

1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation),
2. Appointment of Alter Domus Liquidation Services S. à r.l., a Luxembourg private limited liability company with registered office at 5, rue Guillaume Kroll in L-1882 Luxembourg as liquidator (the "Liquidator");
3. Determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company; and
4. Miscellaneous.

IV. After deliberation, the Shareholders passed, by a unanimous vote, the following resolutions which cancel and replace with effect on December 19, 2014 the resolutions taken during the Extraordinary General Meeting of the shareholders held on December 19, 2014:

First resolution:

The Shareholders resolve to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation).

Second resolution:

The Shareholders resolve to appoint Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., prenamed, as liquidator (the “Liquidator”).

Third resolution:

The Shareholders resolve to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the amended Luxembourg law on Commercial Companies dated 10 August 1915 (the “Law”).

The Shareholders further resolve that the Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Shareholders. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate its powers for specific defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Shareholders further resolve to empower and authorise the Liquidator, acting individually under its sole signature on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver and perform under any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Shareholders further resolve to empower and authorise the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds to the Shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon closed.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, whom is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person signed this original deed with us, the notary.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trois avril.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit

l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la Société à Responsabilité Limitée "Thunderbird D S.à r.l." (la “Société”), ayant son siège social au 7, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 117.083, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch, en date du 15 juin 2006, publié au Mémorial C numéro 1375 du 17 juillet 2006 et dont les actes ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu le 7 octobre 2011, publié au Mémorial C numéro 3004 du 7 décembre 2011.

Ont comparu:

1.- JER Thunderbird S.à r.l., une Société à Responsabilité Limitée avec siège social au 7, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.484 (l'Associé 1),

2.- Thunderbird Beteiligungs GmbH, avec siège social au 42, Berliner Allee, D-40212 Düsseldorf, Allemagne, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés d'Allemagne sous le numéro HRB 65664 (l'Associé 2).

Toutes deux représentées par Régis Galiotto, clerc de notaire, de résidence à Luxembourg, en vertu de deux procurations données sous seing privé,

Lesdites procurations, après signature ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I.- Que toutes les 5.594 (cinq mille cinq cent quatre-vingt-quatorze) parts sociales sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'Assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II.- Il est noté qu'une Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la Société a été tenue le 19 décembre 2014 à laquelle le second associé (l'Associé 2), de la Société n'a pas été dûment convoqué et n'a pas pu dès lors prendre part aux décisions ainsi que de voter sur l'agenda de Assemblée Générale Extraordinaire des associés tenue le 19 décembre 2014. La présente Assemblée Générale Extraordinaire a été convoquée afin d'annuler et de remplacer avec date d'effet au 19 décembre 2014 les résolutions prises durant l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 décembre 2014.

III. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Dissolution de la Société et décision de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire);

2. Nomination de Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., une Société à Responsabilité Limitée de droit luxembourgeois ayant son siège au 5, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg, en tant que liquidateur (le "Liquidateur");

3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société;

4. Divers.

IV. Après en avoir délibéré, les Associés ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes qui annulent et remplacent avec date d'effet au 19 décembre 2014 les résolutions prises durant l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la Société du 19 décembre 2014:

Première résolution:

Les Associés décident de dissoudre la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire).

Deuxième résolution:

Les Associés décident de nommer Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., précité, en tant que liquidateur (le "Liquidateur").

Troisième résolution:

Les Associés décident d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, telle que modifiée (la "Loi").

Les Associés décident en outre que le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et à exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi, sans autorisation préalable des Associés. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Les Associés décident en outre de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, agissant individuellement par sa seule signature au nom de la Société en liquidation, à exécuter, délivrer et réaliser tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et la disposition de ses actifs.

Les Associés décident également de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion, à verser des avances sur le solde de liquidation aux Associés de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande du comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 13 avril 2015. Relation: 1LAC/2015/11392. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 13 mai 2015.

Référence de publication: 2015071995/138.

(150081848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2015.

Office Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 72.261.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le quatre mai.

Par-devant, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg),

A comparu:

METRO INVESTMENTS S.A., une société anonyme luxembourgeoise ayant son siège social au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B sous le numéro 55.383 (ci-après l'«Actionnaire Unique»),

ici représentée par Madame Sandra CARDOSO, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 29 avril 2015,

laquelle, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1. La Société «OFFICE INVESTMENTS S.A.», ayant son siège social à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B sous le numéro 72.261 (ci-après la «Société»), a été constituée le 18 octobre 1999 suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire alors de résidence à Luxembourg acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1003 du 28 décembre 1999;

2. Le capital de la Société s'élève à quatre-vingt mille euros (80.000eur) entièrement libéré, représenté par quatre-vingts (80) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-);

3. L'Actionnaire Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

4. L'Actionnaire Unique s'est rendu propriétaire de la totalité des actions de la Société OFFICE INVESTMENTS S.A.;

5. L'Actionnaire Unique approuve le bilan de clôture de la Société, pour la période du 1^{er} janvier 2015 à ce jour;

6. L'Actionnaire Unique accorde décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour;

7. L'Actionnaire Unique, déclare expressément procéder à la dissolution avec effet immédiat de la Société;

8. En sa qualité de liquidateur de la Société, l'Actionnaire Unique déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il prendra à sa charge les éventuels passifs et engagements financiers, même inconnus à ce jour, de la société dissoute dont il répondra personnellement, clôturant ainsi la liquidation. Un rapport du liquidateur est annexé au présent acte pour être enregistré en même temps;

9. Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la Loi, par Benoy Kartheiser Management S.à.r.l., avec siège social au 45-47 route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B Numéro 33.849, désigné commissaire à la liquidation par l'actionnaire unique de la société;

10. Que partant de la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

11. L'Actionnaire donne ensuite décharge pleine et entière au commissaire à la liquidation de la Société pour l'exécution de son mandat;

12. Les livres et documents de la Société seront conservés pendant une période de 5 ans à Luxembourg, à l'ancien siège de la Société;

13. Qu'il a été procédé à l'annulation des titres représentatifs au porteur en présence du notaire instrumentant

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés à la société METRO INVESTMENTS S.A. afin de se faire reconnaître comme l'unique et le légitime propriétaire des participations dans les sociétés suivantes déjà détenues par OFFICE INVESTMENTS S.A. et assignées dans le présent acte à son unique actionnaire ainsi que les financements rattachées à celles-ci:

Participation de dix mille euros (EUR 10.000,-) à hauteur de 100 % dans le capital social de Alpe Tosca Srl, (en liquidation) au capital social de dix mille euros (EUR 10.000,-) ayant son siège social TREVISO - VIA E. REGINATO, 85/H, Italie, enregistrée à la Chambre de Commerce Italienne de Treviso sous le numéro 80004370534.

En particulier, la société METRO INVESTMENTS S.A. déjà unique actionnaire de OFFICE INVESTMENTS S.A. est autorisé à demander l'inscription en son nom des participations pré citées dans les réciproques registres des entreprises.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire pré-mentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. Cardoso et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 8 mai 2015. Relation: 2LAC/2015/10120. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 13 mai 2015.

Référence de publication: 2015071850/65.

(150081793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2015.

BLI, Banque de Luxembourg Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 7, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 80.479.

Extrait des délibérations du Conseil d'Administration du 2 mars 2015

Le Conseil d'Administration nomme Deloitte S.A., sis 560 rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg, comme réviseur pour l'exercice 2015.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 mars 2015

L'Assemblée renouvelle le mandat des Administrateurs suivants:

MM.	Pierre AHLBORN	Président
	Mario KELLER	Vice-Président
	Guy WAGNER	Administrateur Directeur
	Antonio CALVISI	Administrateur
	Pit RECKINGER	Administrateur
	Fernand REINERS	Administrateur
	Luc RODESCH	Administrateur

Le mandat des Administrateurs prendra fin à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

Composition du Conseil d'Administration

M. Pierre AHLBORN	Président
résidant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 14 Boulevard Royal	
M. Mario KELLER	Vice-Président
résidant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 14 Boulevard Royal	
M. Guy WAGNER	Administrateur Directeur
résidant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 7 Boulevard du Prince Henri	
M. Antonio CALVISI	Administrateur
résidant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 14 Boulevard Royal	
M. Pit RECKINGER	Administrateur
résidant professionnellement à L-1340 Luxembourg, 2 Place Winston Churchill	
M. Fernand REINERS	Administrateur
résidant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 14 Boulevard Royal	
M. Luc RODESCH	Administrateur
résidant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 14 Boulevard Royal.	

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2015.

Extrait certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2015073687/38.

(150083882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2015.

Pandor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 159.153.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2015.

Référence de publication: 2015071891/10.

(150082141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2015.

PMV Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.
R.C.S. Luxembourg B 179.910.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2015.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2015071908/11.

(150082092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2015.

Neobuild S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3290 Bettembourg, 5, Z.A.E. Krakelshaff.

R.C.S. Luxembourg B 161.588.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 mai 2014

L'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Le mandat de Monsieur Fernand HEMMEN en qualité de catégorie A est renouvelé pour une durée de 6 ans et prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2020.

Monsieur Fernand HEMMEN est reconduit dans ses fonctions de Président du Conseil d'Administration.

Le mandat de Monsieur Roland KUHN en qualité d'administrateur de catégorie B est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2020.

Monsieur Roland KUHN est reconduit dans ses fonctions de Vice-Président du Conseil d'Administration.

Le mandat de Monsieur Christian THIRY en qualité d'administrateur de catégorie A est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2020.

Le mandat de Monsieur Pol FABER en qualité d'administrateur de catégorie A est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2020.

Le mandat de Monsieur Patrick KOEHNEN en qualité d'administrateur de catégorie B est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2020.

Le mandat de Monsieur Gilbert THEIN en qualité d'administrateur de catégorie B est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2020.

Le mandat de Monsieur Bruno RENDERS en qualité d'administrateur de catégorie C est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2020.

Le mandat de la société à responsabilité limitée INTERAUDIT, sise 37 rue des Scillas L-2529 HOWALD, réviseur d'entreprises agréé, est renouvelé pour une durée de trois ans.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

Luxembourg, le 3 juin 2015.

Pour NEOBUILD S.A.

Fiduciaire des P.M.E.

Société anonyme

Signatures

Référence de publication: 2015085695/33.

(150097397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

GMC Car's Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3542 Dudelange, 60, rue du Parc.

R.C.S. Luxembourg B 178.622.

L'an deux mille quinze, le douze mai.

Pardevant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- Guillaume GARBAY, gérant, né à Mont-de-Marsan/Landes (France), le 1^{er} novembre 1982, demeurant à -3511 Dudelange, 102, rue de la Libération,

propriétaire de quarante (40) parts de la société GMC CAR'S SARL avec siège à L-3542 Dudelange, 60, rue du Parc, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro B 178 622, constituée suivant acte du notaire Frank MOLITOR de Dudelange du 27 juin 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 2107 du 29 août 2013;

2.- Jérôme CANTERI, gérant, né à Moyeuvre-Grande/Moselle (France), le 7 octobre 1986, demeurant à F-57270 Ukange (France), 33, Lotissement de la Voie Romaine,

propriétaire de trente (30) parts de la prédite société;

3.- Benoît MULLER, auto-entrepreneur, né à Creutzwald/Moselle (France), le 16 février 1984, demeurant à F-57150 Creutzwald, 6, rue Saint Savin,

propriétaire de trente (30) parts de la prédite société.

D'abord

Jérôme CANTERI, préqualifié, cède à Guillaume GARBAY, prédit, ses trente (30) parts sociales de la société GMC CAR'S SARL, prédite, pour trois mille sept cent vingt (3.720.-) euro.

Puis

Benoît MULLER, préqualifié, cède à Guillaume GARBAY, prédit, ses trente (30) parts de la société GMC CAR'S SARL, prédite, pour trois mille sept cent vingt (3.720.-) euro.

L'entrée en jouissance a lieu de suite.

À ce sujet, les cessionnaires déclarent avoir eu préalablement à la signature du présent acte connaissance exacte et parfaite de la situation financière de la Société pour en avoir examiné les comptes tout comme le cédant confirme que les parts sociales cédées ne sont grevées d'aucun gage.

Le prix de cession a été payé par le cessionnaire aux cédants à l'instant. Ce dont quittance et titre.

Cette cession est acceptée au nom de la Société par Guillaume GARBAY, préqualifié, agissant en sa qualité de gérant unique de la Société.

Ensuite,

Guillaume GARBAY, préqualifié, désormais seul associé, se réunissant en assemblée générale extraordinaire, sur ordre du jour conforme ainsi qu'à l'unanimité, prend les résolutions suivantes:

- 1) Il donne son agrément en ce qui concerne la cession de parts visée ci-avant.
- 2) Il modifie l'objet social.
- 3) Suite à la résolution précédente, l'article 3 des statuts aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 3.** La société a pour objet la vente et la location de voitures en tous pays, l'importation et l'exportation, l'achat, la vente et le négoce de véhicules automobiles neufs et d'occasion, tant pour le compte de particuliers que de professionnels ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement."

- 4) Il fixe l'adresse de la Société à L-3511 Dudelange, 102, rue de la Libération.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Déclaration

Le cédant déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société dont les revenus ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme), mais au contraire des activités reprise dans l'objet social.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Honoraire: 148,76 (cession de parts)

99,16 (assemblée générale extraordinaire)

Signé: Garbay, Canteri, Muller et Molitor.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 21 mai 2015. Relation: 1LAC/2015/1575. Reçu soixante quinze euros 75,00.

Le Receveur (signé): Molling.

Référence de publication: 2015082353/59.

(150094436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2015.

LSREF3 Dutch Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.340.875,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 188.000.

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth day of April,

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 41,367,625.- (forty-one million three hundred sixty-seven thousand six hundred twenty-five euro) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) (the RCS) under number B 91796 (the Shareholder),

hereby represented by Mrs. Isabel DIAS, employee of the undersigned notary, by virtue of a power of attorney, given in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg on 30 April 2015,

which proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholder, represented as stated above, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of LSREF3 Dutch Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 2,404,500.- (two million four hundred four thousand five hundred euro) registered with the RCS under number B 188000 and incorporated under the initial name of LSREF3 Lux Investments VII S.à r.l. pursuant to a deed of the undersigned notary dated 6 June 2014, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* (the *Mémorial*) number 1729 of 4 July 2014, which articles of incorporation have been amended for the last time on 7 April 2015 by a deed of Maître Henri Beck, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the *Mémorial* (the Company).

The appearing party, through its proxyholder, declared and requested the undersigned notary to state that:

A. The entire issued share capital represented by 19,236 (nineteen thousand two hundred thirty-six) shares is held by the Shareholder.

B. The Shareholder is represented by proxy so that all shares in issue in the Company are represented at this extraordinary decision of the Shareholder so that the decisions can be validly taken on all the items of the below agenda.

C. The agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1. (a) Decrease of the share capital of the Company by an amount of EUR 63,625.- (sixty-three thousand six hundred twenty-five euro) so as to reduce it from its current amount of EUR 2,404,500.- (two million four hundred four thousand five hundred euro) to an amount of EUR 2,340,875.- (two million three hundred forty thousand eight hundred seventy-five euro) by way of the cancellation of 509 (five hundred nine) ordinary shares (the Cancelled Shares), having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, representing an aggregate nominal value of EUR 63,625.- (sixty-three thousand six hundred twenty-five euro), and as a result thereof (b) the reimbursement to the Shareholder of an aggregate amount of EUR 63,625.- (sixty-three thousand six hundred twenty-five euro).

2. As a consequence, amendment of the first paragraph of article 6 of the Company's articles of association as follows to reflect the share capital decrease proposed above:

“ **Art. 6. Subscribed capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 2,340,875.- (two million three hundred forty thousand eight hundred seventy-five euro), represented by 18,727 (eighteen thousand seven hundred twenty-seven) ordinary shares having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each.”

3. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the changes proposed above with power and authority to any manager of the Company and/or any employee of the Shareholder, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the Cancelled Shares in the share register of the Company, (and (ii) to the performance of any formalities in connection therewith.

This having been declared, the Shareholder, represented as stated above, then asked the undersigned notary to record its resolutions as follows:

First resolution

The Shareholder resolves to:

(a) decrease the share capital of the Company by an amount of EUR 63,625.- (sixty-three thousand six hundred twenty-five euro) to reduce it from its current amount of EUR 2,404,500.- (two million four hundred four thousand five hundred euro) represented by 19,236 (nineteen thousand two hundred thirty-six) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, to an amount of EUR 2,340,875.- (two million three hundred forty thousand eight hundred seventy-five euro), represented by 18,727 (eighteen thousand seven hundred twenty-seven) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, by way of the cancellation of 509 (five hundred nine) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, representing an aggregate nominal value of EUR 63,625.- (sixty-three thousand six hundred twenty-five euro),

(b) reimburse to the Shareholder an aggregate amount of EUR 63,625.- (sixty-three thousand six hundred twenty-five euro).

As a consequence of the above-resolved share capital decrease, the Shareholder now holds 18,727 (eighteen thousand seven hundred twenty-seven) ordinary shares of the Company.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 6 of the Company's articles of association, which English version shall be henceforth reworded as follows:

“ **Art. 6. Subscribed capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 2,340,875.- (two million three hundred forty thousand eight hundred seventy-five euro), represented by 18,727 (eighteen thousand seven hundred twenty-seven) ordinary shares having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each.”

Third resolution

The Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the changes resolved above and hereby empower and authorise any manager of the Company and/or any employee of the Shareholder, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the Cancelled Shares in the share register of the Company, and (ii) to the performance of any formalities in connection therewith.

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing party and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trente avril,

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

A COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 41.367.625,- (quarante et un millions trois cent soixante-sept mille six cent vingt-cinq euros) et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le RCS) sous le numéro B 91796 (l'Associé),

ici représenté par Mme Isabel DIAS, employée du notaire instrumentaire, en vertu d'une procuration donnée à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg le 30 avril 2015,

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de LSREF3 Dutch Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 2.404.500,- (deux millions quatre cent quatre mille cinq cent euros) immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 188000, et constituée sous le nom initial de LSREF3 Lux Investments VII S.à r.l., constituée suivant un acte du notaire instrumentaire en date du 6 juin 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) du 4 juillet 2014, numéro 1729, lesquels statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 7 avril 2015 par un acte de Maître Henri Beck, notaire résidant à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, non encore publié au Mémorial (la Société).

La partie comparante, par son mandataire, a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

A. La totalité du capital social, représentée par 19.236 (dix-neuf mille deux cent trente-six) parts sociales, est détenu par l'Associé.

B. L'Associé est représenté en vertu d'une procuration de sorte que toutes les parts sociales émises par la Société sont représentées à cette décision extraordinaire de l'Associé et toutes les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points de l'ordre du jour ci-après.

C. L'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour

1. (a) Réduction du capital social de la Société par un montant de EUR 63.625,- (soixante-trois mille six cent vingt-cinq euros) afin de le réduire de son montant actuel de EUR 2.404.500,- (deux millions quatre cent quatre mille cinq cents euros) à un montant de EUR 2.340.875,- (deux millions trois cent quarante mille huit cent soixante-quinze euros), par le biais (a) de l'annulation de 509 (cinq cent neuf) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Annulées), ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, représentant une valeur nominale globale de EUR 63.625,- (soixante-trois mille six cent vingt-cinq euros), et ainsi (b) remboursement à l'Associé d'un montant total de EUR 63.625,- (soixante-trois mille six cent vingt-cinq euros);

2. En conséquence, modification du premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société comme suit afin de refléter l'augmentation de capital proposée ci-dessus:

« **Art. 6. Capital Social Souscrit.** Le capital social est fixé à EUR 2.340.875,- (deux millions trois cent quarante mille huit cent soixante-quinze euros) représenté par 18.727 (dix-huit mille sept cent vingt-sept) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.»

3. Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements proposés ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et/ou tout employé de l'Associé, afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription des Parts Sociales Annulées dans le registre de parts sociales de la Société, et (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé représenté comme indiqué ci avant, a requis le notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé décide de:

(a) réduire le capital social de la Société, par un montant de EUR 63.625,- (soixante-trois mille six cent vingt-cinq euros) afin de le réduire de son montant actuel de EUR 2.404.500,- (deux millions quatre cent quatre mille cinq cents euros), représenté par 19.236 (dix-neuf mille deux cent trente-six) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, à un montant de EUR 2.340.875,- (deux millions trois cent quarante mille huit cent soixante-quinze euros) représenté par 18.727 (dix-huit mille sept cent vingt-sept) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, par voie d'annulation de 509 (cinq cent neuf) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, représentant une valeur nominale globale de EUR 63.625,- (soixante-trois mille six cent vingt-cinq euros), et ainsi

(b) rembourser à l'Associé un montant global EUR 63.625,- (soixante-trois mille six cent vingt-cinq euros).

Suite à la réduction de capital décidée ci-dessus, l'Associé détient maintenant 18.727 (dix-huit mille sept cent vingt-sept) parts sociales ordinaires de la Société.

Deuxième résolution

Suite à la première résolution, l'Associé décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital Social Souscrit.** Le capital social est fixé à EUR 2.340.875,- (deux millions trois cent quarante mille huit cent soixante-quinze euros) représenté par 18.727 (dix-huit mille sept cent vingt-sept) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.»

Troisième résolution

L'Associé décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements effectués ci-dessus et mandate et autorise par la présente tout gérant de la Société et/ou tout employé de l'Associé, afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription des Parts Sociales Annulées dans le registre de parts sociales de la Société, et (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de la partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 05 mai 2015. 2LAC/2015/9769. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2015.

Référence de publication: 2015071761/172.

(150081311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2015.

Leunessen Holz s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9676 Noertrange, 25, op der Hekt.

R.C.S. Luxembourg B 108.018.

Assemblée générale extraordinaire

Cession de parts

En date du 11 mai 2015, Madame Germaine Kayser, née à Wiltz le 8 juin 1945, demeurant à L-9676 Noertrange, 25, op der Hekt, propriétaire de 11 (onze) parts sociales dans la société, a déclaré céder:

- 5 (cinq) parts sociales à Monsieur Roland Leunessen, né à Wiltz le 11 juin 1971, demeurant à L-9676 Noertrange, 24, op der Hekt.

- 3 (trois) parts sociales à Monsieur Paul Leunessen, né à Wiltz le 10 octobre 1968, demeurant à L-9676 Noertrange, 46, op der Hekt.

- 3 (trois) parts sociales à Monsieur Serge Leunessen, né à Wiltz le 27 juin 1977, demeurant à L-9676 Noertrange, 55, op der Hekt.

Les cessionnaires sont propriétaires des parts cédées dès ce jour et ils en auront la jouissance et seront subrogés dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à partir de ce jour.

Acceptation

Les associés ainsi que les gérants de la société, Madame Germaine Kayser et Monsieur Roland Leunessen consentent aux cessions de parts ci-avant mentionnées, conformément à l'article 1690 du Code Civil, tant en nom personnel qu'au nom et pour compte de la société et les tiennent pour valablement signifiées à la société et à eux-mêmes.

Depuis cette date, les parts sociales de la Société sont distribuées comme suit:

Monsieur Roland Leunessen	43 parts sociales
Monsieur Paul Leunessen	41 parts sociales
Monsieur Serge Leunessen	41 parts sociales
TOTAL:	125 parts sociales

Les associés représentant l'intégralité du capital social ont ensuite pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de Madame Germaine Kayser, prénommée, de son poste de gérante de la société.

Approuvé par la signature des associés.

Leunessen Roland / Leunessen Serge / Leunessen Paul / Kayser Germaine
24, op der Hekt / 55, op der Hekt / 46, op der Hekt / 25, op der Hekt
L-9676 Noertrange / L-9676 Noertrange / L-9676 Noertrange / L-9676 Noertrange
43 parts sociales / 41 parts sociales / 41 parts sociales / cédant 11 parts sociales

Référence de publication: 2015085605/37.

(150098044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

Alma Grand SA, Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 132.859.

EXTRAIT

L'actionnaire prend acte de la démission de:

- Monsieur Jean Marie Bettinger, administrateur, né le 14 mars 1973, résidant professionnellement au 42 Rue de la Vallée L-2661 Luxembourg, avec effet au 02 janvier 2015

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg.

Pour Alma Grand S.A.

Référence de publication: 2015073584/14.

(150084456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2015.

Prima Luce S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 148.622.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen,

On the fourth of May,

Before Us, Maître Karine Reuter, notary public residing in Luxembourg,

There appeared:

Enilasco Holdings Limited, a private limited liability company incorporated and existing under the laws of Cyprus, with registered office at Gr. Xenopoulou 17, P.C. 3106, Limassol, Cyprus, registered with Cyprus Trade and Companies Register under number HE 268030

Here represented by Mr Thibault DAXHELET

Private employee, with professional address at Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal on 20th of April 2015

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The appearing party, represented as stated above, declared and requested the notary to state:

That the Société anonyme «PRIMA LUCE S.A.», having its registered office in 4, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg, was incorporated pursuant to a deed of Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, on 5 October 2009, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2145 of 3 November 2009, registered at the Trade and Companies' Registrar in Luxembourg-City under section B and number 148.622 ("the Company");

That the share capital of the Company is currently set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-), divided into one hundred (100) ordinary shares of a nominal value of three hundred and ten Euro (EUR 310.-) each;

That the company Enilasco Holdings Limited, prenamed, is the sole shareholder of the Company;

That the sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the Company;

That Enilasco Holdings Limited, prenamed, appoints itself liquidator of the Company and has taken over all assets, has paid off all known liabilities of the dissolved Company and obliges itself to assume all the liabilities that could possibly still exist and are presently unknown;

That the Company is thus dissolved and has ceased to exist;

That the appearing person, represented as stated above, fully discharges the directors for their mandate up to this date;

That the records and documents of the Company will be kept for a period of five (5) years at the former registered office of the Company, being 4, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read, the appearing person signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze,

Le 04 mai,

Pardevant Maître Karine Reuter, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Enilasco Holdings Limited, une société de droit Cyprote, domiciliée à Gr. Xenopoulou 17, P.C. 3106, Limassol, Chypre, enregistrée auprès du register de commerce et des sociétés de Chypre sous le numéro HE 268030

Ici représentée par,

Monsieur Thibault DAXHELET, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 20 avril 2015.

laquelle procuration, paraphée "ne varietur", restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a exposé au notaire instrumentaire et l'a priée d'acter:

Que la Société Anonyme «PRIMA LUCE S.A.», avec siège social au 4, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg, a été constituée suivant acte reçu par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, le 5 octobre 2009,

publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2145 du 3 novembre 2009, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg-Ville sous la section B et le numéro 148.622 («la Société»);

Que le capital de la Société est à ce jour de trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune;

Que Enilasco Holdings Limited, prénommée, est l'associé unique de la Société;

Que l'associé unique déclare expressément dissoudre la Société;

Que Enilasco Holdings Limited, prénommée, se nomme liquidateur de la Société et déclare qu'elle a repris tout l'actif, a réglé tout le passif connu de la Société dissoute et s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et inconnu à ce jour;

Qu'en conséquence, la Société se trouve liquidée et a cessé d'exister;

Que la comparante, représentée comme indiqué ci-avant, donne décharge pleine et entière de leur mandat aux administrateurs jusqu'à ce jour;

Que les livres et documents sociaux de la société seront déposés et conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social de la Société, en l'occurrence le 4, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate par les présentes qu'à la demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; sur demande de ladite comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la représentante de la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signés: T. DAXHELET K. REUTER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 08 mai 2015. Relation: 2LAC/2015/10083. Reçu soixante-quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME

Luxembourg, le 12 mai 2015.

Référence de publication: 2015071909/81.

(150081405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2015.

FCGS et CIE, Société en nom collectif.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 197.376.

Le capital social de la société se monte à EUR 12.970.000,-

Référence de publication: 2015085390/8.

(150097368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

Solento S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1514 Luxembourg, 18, rue Xavier de Feller.

R.C.S. Luxembourg B 187.298.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 555 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015071936/9.

(150081641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2015.

TE Connectivity MOG Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 185.853.

Les statuts coordonnés au 9 avril 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2015072010/11.

(150081937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2015.

WMP (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 190.615.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 mai 2015.

Référence de publication: 2015072057/10.

(150081902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2015.

Luxs Foods S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4392 Pontpierre, 6, rue d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 182.127.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 30 janvier 2015

S'est réunie ce jour l'assemblée générale extraordinaire de la société Luxs Foods SARL

Il résulte d'une convention de cession de part signée en date de ce jour que Monsieur Murat SONTUR détenant 50 parts sociales dans la société, cède 50 parts sociales à Madame Arzuhan SONTUR demeurant à F-54150 Briey, 88 bis, rue Lucie Aubrac.

Suite à cette cession de parts sociales, le capital de la société se répartit comme suit:

- Madame Arzuhan SONTUR	100 parts
	100 parts

1) Révocation de Monsieur Murat TOSUN de son poste de gérant technique.

2) Révocation de Monsieur Murat SONTUR de son poste de gérant administratif.

3) Nomination au poste de gérant technique Madame Menekse OZTURK demeurant 122 rue Charles de Gaulle à F-57290 Serémange-Erzange, pour une durée indéterminée.

4) Nomination au poste de gérant administratif Madame Arzuhan SONTUR demeurant 88 bis rue Lucie Aubrac à F-54150 Briey, pour une durée indéterminée.

5) La société sera valablement engagée par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg au siège de la société.

M Murat SONTUR / M Murat TOSUN / Mme Arzuhan SONTUR / Mme Menekse OZTURK.

Référence de publication: 2015073989/24.

(150084660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2015.

Eurobank Fund Management Company (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 115.125.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 8 mai 2015 à 11 h 00 à Luxembourg.

Résolutions

L'Assemblée décide de ratifier la nomination au 20 février 2015 de M. Dimosthenis Archontidis en remplacement de M. Fokion Karavias, démissionnaire, d'élire M. Theofanis Mylonas en qualité de nouvel administrateur (sous réserve de l'accord final de la Commission de Surveillance du Secteur Financier) et de réélire en qualité d'administrateurs, M. Georges Vlachakis, Mme Eleni Koritsa, et M. Agamemnon Kotrozos, jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2018.

L'assemblée décide de réélire PricewaterhouseCoopers Société Coopérative comme Réviseur d'Entreprises jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2016.

Dès lors, Dès lors, la société se présente comme suit:

Conseil d'administration

Theofanis Mylonas, 10 Stadiou Str. Athènes - 105 64 Grèce, Administrateur

Georgios Vlachakis, 5 rue Jean Monnet - L-2180 Luxembourg, Administrateur

Eleni Koritsa, 10 Stadiou Str. Athènes - 105 64 Grèce, Administrateur

Dimosthenis Archontidis, 22 Voukourstiou Str. Athènes - 106 71 Grèce, Administrateur

Agamemnon Kotrozos, 10 Stadiou Str. Athènes - 105 64 Grèce, Administrateur

Réviseur d'entreprises

PricewaterhouseCoopers Société Coopérative, 2 rue Gerhard Mercator, L-1014 Luxembourg.

Eurobank Fund Management Company (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2015073774/26.

(150084492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2015.

Bottling Holdings (Luxembourg) s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1818 Howald, 2, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 78.351.

—
EXTRAIT

Par résolution adoptée en date du 23 juin 2014, les actionnaires de Bottling Holdings (Luxembourg) S.à.r.l. ont:

- décidé de renouveler le mandat de la S.A. Ernst & Young, 7 rue Gabriel Lippmann, 5365 Munsbach, RC B47.771, en qualité de commissaire aux comptes pour un terme de trois ans, qui prendra fin immédiatement après l'assemblée générale annuelle de 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Bottling Holdings (Luxembourg) S.à.r.l.

Frank Govaerts / Roger Gloden

Administrateurs

Référence de publication: 2015073661/16.

(150084471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2015.

Resolution Lux Athens S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 130.917.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand fifteen, on the thirtieth of April.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Resolution III Holdings S.à.r.l., a Société à Responsabilité Limitée, R.C.S. Luxembourg section B 130.916, with registered office at 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg (The Sole Shareholder),

here represented by Mrs Rachida El Farhane, employee, with professional address in Luxembourg ("the proxy") by virtue of a proxy under private seal given on 30 April 2015 which, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxy declared and requested the notary to act:

I.- That the "Société à responsabilité limitée" Resolution Lux Athens S.à.r.l., having its head office at L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 130.917, has been incorporated pursuant to a deed of Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg, on the 19th of July 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2140 of the 29th of September 2007. The articles of incorporation have been modified for the last time by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on the 8th of February 2011, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1151 of the 30th of May 2011.

II.- That the corporate share capital is presently set at one hundred and twelve thousand five hundred euros (EUR 112,500.-), represented by one hundred twelve thousand five hundred (112,500) shares fully paid up with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

III.- That the Sole Shareholder, has become the owner of all the shares of the Company, and declares to have full knowledge of the articles of association and is fully aware of the financial situation of the Company.

IV.- that the Sole Shareholder has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the company;

V.- that the Sole Shareholder, as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at 31 March 2015 declares that the known liabilities of the said company have been paid or fully funded, that the sole shareholder takes over all assets, liabilities and commitments, known or unknown of the dissolved company and that the liquidation of the company is terminated without prejudice as he assumes personally all its liabilities.

The appearing party furthermore declares that:

VI.- the Company's activities has ceased and following the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

VII.- That the Sole Shareholder grants full discharge to the managers of the Company for their mandate up to this date.

VIII.- That the books and records of the company will be kept for a period of five years at the former registered office of the Company (28, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the proxy holder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trente avril.

Par devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Resolution III Holdings S.à.r.l., société à responsabilité limitée enregistrée sous le numéro R.C.S. B 130.916 dont le siège social se situe au 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg (L'Associé Unique),

ici représentée par Madame Rachida El Farhane, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg ("la mandataire"), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant d'acter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée Resolution Lux Athens S.à.r.l.", ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous le numéro B 130.917, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joëlle Baden en date du 19 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2140 du 29 septembre 2007. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu par Maître Henri Hellinckx en date du 8 février 2011 et publié au Mémorial C numéro 1151 du 30 mai 2011.

II.- Que le capital social s'élève actuellement à cent douze mille cinq cents euros (112,500.- EUR) représenté par cent douze mille cinq cents (112,500) parts sociales d'un euro (1,- EUR) chacune et intégralement libérée.

III.- Que l'Associé Unique est devenu propriétaire de toutes les parts sociales de la susdite société et qu'il déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société.

IV.- que la partie comparante, en sa qualité d'associé unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

V.- que l'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 31 mars 2015 déclare que toutes les dettes connues ont été payées ou provisionnées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

VI.- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant la période légale de cinq ans à l'ancien siège social de la Société (c'est-à-dire 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la mandataire du comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire par ses noms, prénom usuels, état et demeure, ladite comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: El Farhane, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 6 mai 2015. Relation: 1LAC/2015/14110. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Paul Molling.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 12 mai 2015.

Référence de publication: 2015071917/97.

(150081408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2015.

WPP Luxembourg Europe Three S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 192.765.

Les statuts coordonnés au 23 mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2015072062/11.

(150081966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2015.

CFSH Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 1, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 142.122.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Associés, tenue à Luxembourg le 5 février 2015:

L'Assemblée décide d'accepter la nomination de Monsieur Philippe Cieutat en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée et avec prise d'effet au 5 février 2015.

M. Philippe Cieutat, né le 25 décembre 1976 à Paris (France), ayant son adresse professionnelle au 47, rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris.

Luxembourg, le 18 mai 2015.

Référence de publication: 2015073729/13.

(150084208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2015.

Chene S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 62.385.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 24 avril 2015 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, Master Administration des Entreprises, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Stéphanie GRISIUS, Administrateur, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur-Président, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2020.

L'assemblée générale du 24 avril 2015 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2020.

Luxembourg, le 24 avril 2015.

Pour CHENE S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2015073734/22.

(150084316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2015.

Choron Finance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2222 Luxembourg, 318, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 102.190.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 27 avril 2015

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société qui s'est tenue le 27 avril 2015 à Luxembourg que le siège social de la société à été transféré du 2bis, rue Astridi à L-1143 Luxembourg au 318, rue de Neudorf à L-2222 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Fons MANGEN

Administrateur

Référence de publication: 2015073737/14.

(150083990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2015.

LEVeL Directors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9970 Leithum, 3, Wirwelt.

R.C.S. Luxembourg B 155.257.

—
Extrait des conventions de cession de parts sociales du 1^{er} avril 2015

Il résulte de deux conventions de cession de parts sociales sous seing privé du 1^{er} avril 2015, que:

La société VLC S.A., ayant son siège social à L-9841 Walhausen, Akescht, 34, a cédé 62 parts sociales sur les 62 qu'elle détenait dans la société LEVEL DIRECTORS S.A.R.L. à la société C&M MANAGEMENT S.A.R.L., ayant son siège social à L-9970 Leithum, Wirwelt, 3, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B141.888;

La société LEVEL ADVISORY S.A.R.L., ayant son siège social à L-9970 Leithum, Wirwelt, 3, a cédé 1 part sociale qu'elle détenait dans la société LEVEL DIRECTORS S.A.R.L. à la société C&M MANAGEMENT S.A.R.L., ayant son siège social à L-9970 Leithum, Wirwelt, 3, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B141.888.

Par conséquent, à compter du 1^{er} avril 2015, la répartition du capital social de la société LEVEL DIRECTORS S.A.R.L. est la suivante:

La société C&M MANAGEMENT S.A.R.L.:	125 parts sociales
	125 parts sociales

Référence de publication: 2015073974/19.

(150084421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2015.

Level Advisory S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9970 Leithum, 3, Wirwelt.

R.C.S. Luxembourg B 141.975.

—
Extrait de convention de cession de parts sociales du 1^{er} avril 2015

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales sous seing privé du 1^{er} avril 2015, que:

La société C&M MANAGEMENT S.A.R.L., ayant son siège social à L-9970 Leithum, Wirwelt, 3, a cédé 500 parts sociales sur les 500 qu'elle détenait dans la société LEVEL ADVISORY S.A.R.L. à la société VLC S.A., ayant son siège social à L-9841 Walhausen, Akescht, 34, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B102.557.

Par conséquent, à compter du 1^{er} avril 2015, la répartition du capital social de la société LEVEL ADVISORY S.A.R.L. est la suivante:

La société VLC S.A.:	1.000 parts sociales
	1.000 parts sociales

—
Extrait des résolutions prises par l'associée unique en date du 18 mai 2015

Il résulte des résolutions prises par l'associée unique en date du 18 mai 2015, que:

- L'associée unique prend acte de la démission du gérant unique, Marc-André Lefebvre, à compter du 18 mai 2015.
- Le gérant unique est remplacé par Raf Van Leuven, demeurant à L-9841 Wahlhausen, Rue An Der Deckt, 54. Son mandat sera exercé pour une durée illimitée.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015073975/22.

(150084436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2015.

Richars Real Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 141.943.

L'an deux mil quinze, le vingt-deux mai.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme RICHARS REAL PROPERTIES S.A., ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, numéro B 141943, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 18 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2496 du 13 octobre 2008.

L'Assemblée est présidée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Arlette Siebenaler, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Rika Mamdy, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence qui, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

1.- Délibération sur la dissolution de la société.

2.- Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs et rémunération.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, l'assemblée décide de dissoudre la Société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de nommer en qualité de liquidateur:

Stratego Managing S.à r.l., ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. BRAQUET, A. SIEBENALER, R. MAMDY et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 28 mai 2015. Relation: 1LAC/2015/16495. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 2 juin 2015.

Référence de publication: 2015081790/56.

(150093815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Hosta Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 196.670.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the sixth day of the month of May.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Headstart S.à r.l., having its registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

here represented by Mrs. Annick Braquet, having her professional address at L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, by virtue of a proxy given on May 4, 2015.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. There exists a private limited liability company, which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles).

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, development and control of any enterprises, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have these securities and patents developed. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which are liable to promote their development.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company shall bear the name "Hosta Holding S.à r.l."

Art. 5. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Manager (as defined below) or the Board of Managers (as defined below), respectively by a resolution taken by the extraordinary general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is set at EUR 12,500.00 (twelve thousand five hundred Euro) represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 1.00 (one Euro) each.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

Art. 7. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 16 of the Articles.

Art. 8. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits in accordance with article 19.

Art. 9. Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one (hereinafter, the Sole Manager) or more managers. If several managers have been appointed, they constitute a board of managers (hereinafter, the Board of Managers). The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 13. In dealing with third parties, the Sole Manager or the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Sole Manager or the Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of a Board of Managers, as defined by the general meeting of the shareholder(s).

The Sole Manager or the Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 14. The Sole Manager or the Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires. The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any two (2) managers at the place indicated in the convening notice. The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager may be represented at the Board of Managers by another manager, and a manager may represent several managers.

The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxies, and any decisions taken by the Board of Managers shall require a simple majority.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Decisions taken during such a meeting may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

The Sole Manager or the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

Art. 15. The manager(s) assume(s), by reason of her/his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him (them) in the name of the Company.

Art. 16. The shareholder(s) assume(s) all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law.

Art. 17. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 18. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established, and the Sole Manager or the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be transferred to the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 20. At the time of winding up the Company the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with article 19.

Art. 21. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2015.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares have been subscribed and fully paid up in nominal value by contribution in cash as follows:

Subscriber	Shares	Payment
- Headstart S.à r.l., prenamed,	12,500	EUR 12,500
Total:	12,500	EUR 12,500

The amount of EUR 12,500.00 (twelve thousand five hundred Euro) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at EUR 1,200.-

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. The following person is appointed as manager of the Company for an unlimited period of time:

- Mr Christophe Gaul, director, born on 3rd April 1977 in Messancy, Belgium with professional address at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of a Board of Managers, by the individual signature of any manager.

2. The address of the Company is fixed at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.
The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le sixième jour du mois de mai.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Headstart S.à r.l., ayant son siège social à 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ici représentée par Madame Annick Braquet, ayant son adresse professionnelle à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, en vertu d'une procuration donnée le 4 mai 2015.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).

Art. 2. La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces titres et brevets. La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination «Hosta Holding S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale extraordinaires des associés, tel que requis par les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social de la Société s'élève à EUR 12.500,00 (douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

Art. 7. Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, conformément à l'article 16 des Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, conformément à l'article 19.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un (ci-après, le Gérant Unique) ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance). Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 13. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature individuelle de son Gérant Unique ou, en présence d'un Conseil de Gérance, comme défini par l'assemblée générale des associés.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

Art. 14. Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérant ou non, associé ou non.

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux (2) gérants au lieu indiqué dans la notice de convocation. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Un gérant peut en représenter un autre au Conseil de Gérance, et un gérant peut représenter plusieurs gérants.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations, et toute décision du Conseil de Gérance requiert la majorité simple.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Les décisions prises peuvent être documentées dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 16. Le(s) associé(s) exerce(nt) tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 17. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 18. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique, ou le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

Art. 20. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application de l'article 19.

Art. 21. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2015.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales ont été souscrites et intégralement libérées en valeur nominale par apport en numéraire comme suit:

Souscripteur, parts sociales	Parts sociales	Libération
- Headstart S.à r.l., préqualifiée,	12.500	EUR 12.500
Total:	12.500	EUR 12.500

Le montant de EUR 12.500,00 (douze mille cinq cents euros) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.200.-

Décisions de l'associé unique

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée:

- Mr Christophe Gaul, directeur, né le 3 avril 1977 à Messancy, Belgique, avec une adresse professionnelle à 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature individuelle du Gérant Unique ou, en présence d'un Conseil de Gérance, par la signature individuelle de chaque gérant.

2. L'adresse du siège social est fixée au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 7 mai 2015. Relation: 1LAC/2015/14256. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 12 mai 2015.

Référence de publication: 2015071640/305.

(150081587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2015.

Ambrinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 128.751.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale de l'actionnaire unique qui s'est tenue le 29 avril 2015 à 09.30 heures à Luxembourg

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

L'Assemblée Générale reconduit à l'unanimité les mandats de M. Nordine GARROUCHE Administrateur et Président, de Mme Nathalie CREMER et M. Olivier GRANBOULAN, Administrateurs sortants.

L'Assemblée Générale confirme la reconduction du mandat de M. Edmond MALER, en sa qualité de Commissaire aux Comptes de la société.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2015.

Pour copie certifiée conforme
Signatures
Président / Administrateur

Référence de publication: 2015073628/19.

(150084020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2015.

Wolof S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 142.010.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 mai 2015.

Référence de publication: 2015072059/10.

(150082220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2015.

Yacuba S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 142.106.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 mai 2015.

Référence de publication: 2015072064/10.

(150082237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2015.

3i GC Holdings Ref 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 152.366.

—
Les statuts coordonnés au 31 mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch
Notaire

Référence de publication: 2015072067/11.

(150082238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2015.
